

Budget Initial 2026 FONDATION

Le conseil d'administration

Vu les articles R719-51 et suivants du Code de l'éducation, notamment l'article R719-66 ;
 Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (décret GBCP), notamment l'article 175 ;
 Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
 Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget ;
 Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Après en avoir délibéré,

Article 1. Le conseil approuve, à la majorité des suffrages exprimés, les autorisations budgétaires suivantes :

- 4 ETPT, dont 1 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 3 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 471 900 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 138 400 € personnel
 - 313 500 € fonctionnement et intervention
 - 20 500 € investissement
- 446 900 € de crédits de paiement dont :
 - 138 400 € personnel
 - 288 500 € fonctionnement et intervention
 - 20 000 € investissement
- 394 300 € de prévisions de recettes
- - 52 600 € de solde budgétaire

Article 2. Le conseil d'administration approuve également les prévisions comptables suivantes :

- - 52 600 € de variation de trésorerie
- - 89 908 € de résultat patrimonial
- - 87 600 € d'insuffisance d'autofinancement
- 42 400 € de variation de fonds de roulement

Documents en annexe :

- Tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles

Décompte des votes :	Suffrages exprimés :	22
Membres en exercice :	Pour :	20
Membres présents :	Contre :	2
Membres représentés :	Abstentions :	2

Visa du président, David MENIER
Par délégation, Michel GENTRIC

Transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et publication sur le site de l'UBS : 19 décembre 2025

